

Collège Communal Service Finances & Taxes Rue du Moustier, 8 7050 Jurbise

Administration Communale de Jurbise

Rue du Moustier, 8 – 7050 Jurbise

Formulaire Demande de prime destinée aux tenanciers d'un café et aux traiteurs

Exercice 2020

Prime de 2 000€ octroyée aux tenanciers d'un café et aux traiteurs

Les tenanciers de café et traiteurs peuvent bénéficier de la prime moyennant respect des conditions suivantes :

- L'activité du demandeur doit être exercée à titre principal et sur le territoire de la Commune de Jurbise. La prime ne sera pas octroyée pour les activités exercées à titre complémentaire ni à titre accessoire.
- Être inscrit au registre de la population de Jurbise et disposer d'un siège social sur le territoire communal de Jurbise et, pour les cafés, d'un établissement sur ce même territoire.
- Être encore en activité à la date d'entrée en vigueur du règlement (14/07/2020).
- Pour être éligible à l'octroi de l'aide, le commerçant devra justifier la motivation de l'arrêt de l'activité par l'interdiction émise par le Conseil National de Sécurité.
- Une prime sera également octroyée en 2021, après vérification que le bénéficiaire rencontre toujours les critères ci-dessus, et qu'il est toujours en activité et n'est pas en état de faillite, dépôt de bilan ou restructuration.
- Une seule aide sera versée par adresse d'activité et/ou siège social même si celle-ci enregistre plusieurs unités d'établissements ou plusieurs numéros d'entreprise.

COORDONNEES:

Nom prénom du demandeur :
Adresse postale :
 Numéro de téléphone :
•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
Dénomination de l'établissement :

Siège social:
Siege social.
Numéro de TVA :
Téléphone – GSM & adresse e-mail :
N° compte bancaire pour versement de la prime :
B E
Nombres d'annexe:
Fait à Jurbise, le/
Le demandeur, (signature)